

## **Résolution 880**

**pour le maintien à Genève de l'actualité télévisuelle** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- le projet de la SSR de transférer, à l'horizon 2024, une partie de la production radiophonique de Berne à Zurich et l'information télévisuelle de Genève à Lausanne ;
- que Genève, première ville romande, se verrait dépossédée de la réalisation des téléjournaux et émissions d'actualités au profit de Lausanne ;
- que la télévision de service public est présente à Genève depuis 1960 et le téléjournal produit depuis 1981 ;
- que ce projet se base sur des arguments purement économiques et enfreint de manière éhontée l'équilibre fédéral des régions ;
- que notre canton continue de subir un appauvrissement de la presse et des médias et qu'un tel transfert conduirait à une perte d'image et d'identité pour Genève ;
- la perte potentielle de 200 emplois, y compris la perte de places d'apprentissage et de stages formateurs aussi bien dans le journalisme que dans les métiers de la télévision ;
- que la SSR a pour mandat de droit public celui de « refléter la réalité suisse au plan national, au plan régional et au plan local » ;
- qu'une réunification de la télévision et de la radio à Lausanne nuirait au meilleur équilibre possible des activités audiovisuelles en Suisse romande ;
- que le Conseil d'Etat s'est mobilisé avant même la confirmation du déménagement, attendue pour la fin de l'année ;

*Votée le 15 mai 2019*

- la résolution 867 pour une localisation équilibrée des activités de la RTS en Suisse romande, adoptée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat le 12 octobre 2018 ;
- que le Conseil d'Etat a par ailleurs adhéré au principe d'un mouvement citoyen d'adhésion cantonal large dépassant les limites habituelles politiques ou culturelles ;
- qu'une coalition large de toutes les forces civiles et politiques aurait toutes les chances de rallier les médias et de porter la voix de Genève au-delà de la Versoix et surtout de la Sarine,

demande à l'Assemblée fédérale

- d'intervenir en faveur d'un meilleur équilibre des activités audiovisuelles de la RTS en Suisse romande ;
- d'intervenir pour le maintien à Genève de l'actualité télévisuelle ;
- d'intervenir pour le maintien à Berne de l'activité radiophonique.